Le vieux magistrat hors échelle, âgé bientôt de 82 ans, a quitté Yaoundé, la capitale politique du Cameroun, ce matin, à bord d'un avion médicalisé.

A en croire les sources généralement crédibles, le président du Conseil constitutionnel, l'instance compétente en matière constitutionnelle et l'organe régulateur du fonctionnement des institutions au Cameroun, a été évacué vers Paris, la capitale française, après que son état de santé se soit dégradé.

Rappelons qu'un décret du président Paul Biya, signé le 7 février 2018, nommait comme président du conseil constitutionnel Clément Atangana.

Clément Atangana est l'un des doyens de la magistrature camerounaise. Il fut juge d'Instruction au tribunal de première instance de Nkongsamba, Président des tribunaux d'instance à Eséka, Bafia, Mora et Sangmélima.

Aussi, il été président du tribunal hors classe de Yaoundé, directeur Adjoint des Affaires judiciaires et du Sceau au Ministère de la Justice, procureur général près la Cour d'Appel du Nord, Président de la Cour d'Appel du Centre, Conseiller à la Cour Suprême et Président de la Chambre Administrative de la Cour Suprême.

C'est à cet expert en législation et en magistrature, que Paul BIYA a confié depuis 2018 la supervision des diverses échéances électorales au Cameroun.